

# Rapport de vote

Janvier - juin 2022





## Résumé

Pour sa première saison de vote, NewB se réjouit d'avoir voté sur l'ensemble de son portefeuille. En effet, à l'exception d'une question de procuration concernant une entreprise suédoise, NewB a voté sur la totalité de son portefeuille alors que le fonds a été lancé au tout début de la saison de vote. Un très bon démarrage pour le premier fonds d'investissement durable NewB Invest !

Trois thématiques majeures nous semblent importantes: **la rémunération, la diversité et la transparence des données environnementales.**

Tout d'abord, le sujet des **rémunérations** des dirigeant·e·s reste toujours très controversé. Au niveau du fonds NewB Invest, presque 75% des directeur·trice·s généraux·ales des entreprises présentes dans le fonds se sont octroyé une augmentation. Celle-ci a atteint en moyenne de 34%. Cela soulève un vrai problème éthique, moral et social pour NewB. Fort d'une politique de vote ambitieuse, NewB s'est opposé à 23 résolutions de rémunération de dirigeant·e·s (sur 34 résolutions). De plus, l'équipe ESG de NewB déplore également la faible transparence concernant le ratio d'équité, c'est-à-dire l'écart de rémunération entre les dirigeant·e·s et les employé·e·s. En général, le sujet du partage de la valeur n'a pas, ou très peu été abordé durant cette saison de vote.

En début d'année, NewB s'était accordé un délai de réflexion d'un an pour renforcer les critères de sa politique de vote concernant la rémunération des dirigeant·e·s. Le but était de parvenir à opérer la distinction entre les moins mauvais et les plus mauvais élèves. L'ajout de critères sur les augmentations salariales et le ratio d'équité nous semble des pistes intéressantes.

Toujours concernant les rémunérations, NewB se réjouit néanmoins que de plus en plus d'entreprises ont intégré des facteurs environnementaux et sociaux (E&S) pour déterminer la rémunération des dirigeant·e·s. Il reste néanmoins à espérer qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle manière pour les dirigeant·e·s de faussement « verdir » leur image pour, en réalité, augmenter leur salaire sous de « vagues » critères E&S, trop facilement atteignables. Une attention particulière sur ce sujet nous semble donc de mise à l'avenir.

Le deuxième sujet concerne **la diversité et l'inclusion**. Grâce à diverses réglementations, NewB constate une augmentation de la diversité de genre dans les conseils d'administration mais déplore néanmoins que quelques pays soient encore très à la traîne sur ce sujet, comme le Japon, où NewB a voté contre des administrateurs (hommes) sur l'ensemble des entreprises japonaises pour un manque de diversité. Conformément à sa politique de vote, NewB a également sanctionné les conseils d'administration qui n'incluaient pas de minorités ethniques sous-représentées<sup>1</sup>. La mise en œuvre de ce critère a conduit à voter contre le président du comité de nomination dans 3 entreprises.

Enfin, de manière générale, NewB constate aussi que les entreprises tentent de plus en plus de divulguer des informations sur leur **impact environnemental**, comme leurs émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et, de plus en plus souvent, le scope 3) ou encore leurs stratégies de décarbonisation. L'ensemble des entreprises du fonds ont divulgué leur scope 1<sup>2</sup> et 2<sup>3</sup>, et la plupart, ont aussi divulgué leur scope 3<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cela a été fait là où la collecte et la communication de telles données est autorisées (États-Unis d'Amérique, Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni et en Irlande).

<sup>2</sup> Le scope 1 concerne tous les gaz à effet de serre (GES) émis directement par l'entreprise (chauffage, etc.)

<sup>3</sup> Le scope 2 concerne les émissions indirectes et liées à l'énergie (émissions créées lors du processus de production, etc.)

<sup>4</sup> Le scope 3 concerne toutes émissions indirectes (achat de marchandises, etc.)

## Contents

1	Introduction .....	4
2	Votes aux assemblées générales .....	5
2.1	Le vote en chiffres.....	5
2.1.1	Généralités .....	5
2.1.2	Répartition géographique des assemblées générales .....	6
2.1.3	Vote par secteur.....	7
2.1.4	Vote par thématique.....	7
2.2	Rapport de vote .....	8
2.2.1	Approbation des commissaires aux comptes .....	8
2.2.2	Politique de distribution des dividendes .....	9
2.2.3	Élection du conseil d'administration ou de surveillance .....	9
2.2.4	Rémunération .....	12
2.2.5	Opérations sur le capital .....	14
2.2.6	Résolutions externes.....	14
3	Conclusion.....	16
4	Annexes.....	17
4.1	Liste des entreprises pour lesquelles nous avons voté.....	17

# 1 Introduction

En tant qu'acteur du changement et investisseur responsable, NewB accorde une place primordiale au vote aux assemblées générales dans sa démarche qui vise à améliorer les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) des entreprises. Bien que NewB applique déjà des règles d'exclusion strictes et le principe du "best-in-class", des améliorations restent possibles sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles NewB Invest investit.

Le premier fonds d'investissement distribué par la banque coopérative NewB a été lancé en janvier 2022. Dès son lancement, le département ESG de NewB s'est attelé à la rédaction d'une [politique de vote](#) ambitieuse, sur la base des meilleurs standards nationaux et internationaux de gouvernance.

Le fonds d'investissement NewB Invest, distribué par la banque coopérative NewB, est classé « article 9 » au sens de la nouvelle réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ce qui signifie qu'il répond aux critères de durabilité européens les plus stricts. L'ensemble des entreprises et des pays sont sélectionnés pour faire partie du portefeuille en fonction de leur capacité à contribuer à 3 des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU qui remplissent 2 des objectifs de la taxonomie européenne :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13, « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique » et l'objectif de développement durable 7, « Énergie propre et d'un coût abordable ».
- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12, « Consommation et production responsables ».



La période de vote aux assemblées générales étant terminée, c'est le moment idéal pour publier notre premier rapport de vote et montrer comment NewB a voté<sup>5</sup>. Dans ce rapport, le département ESG présente les votes exprimés lors des assemblées générales des différentes entreprises du portefeuille durant les 6 premiers mois de l'année 2022. Une attention particulière a été portée à sanctionner les entreprises et administrateur·trice·s qui faisaient face à des controverses ESG.

---

<sup>5</sup> La Sicav NewB Invest détient les actions et Orcadia Asset Management a été mandatée pour la gestion du portefeuille. Typiquement ceci inclut l'exécution du droit de vote. Néanmoins, en tant que promotrice de la Sicav, c'est bien la banque coopérative NewB SCE qui a rédigé la politique de vote et qui s'occupe de son exécution afin d'en assurer la cohérence avec ses valeurs, sa charte sociale et environnementale et les règles ISR de NewB.

## 2 Votes aux assemblées générales

L'exercice des droits de vote aux assemblées générales des actionnaires est un élément important de la gestion d'un investissement, tant sur le plan financier qu'extra-financier. En effet, l'assemblée générale est l'occasion de faire le point sur le développement de l'entreprise et, entre autres, sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. NewB Invest vote sur toutes les résolutions de chaque assemblée générale dans laquelle elle détient des actions, dans le but d'encourager les émetteurs (entreprises) à exceller dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance à long terme.

La Sicav NewB Invest détient les actions et Orcadia Asset Management a été mandaté pour la gestion du portefeuille. Typiquement, ceci inclut l'exécution du droit de vote. Néanmoins, c'est le département ESG de NewB, en tant que promotrice de la Sicav, qui a rédigé la politique de vote et qui s'occupe de son exécution afin d'en assurer la cohérence avec ses valeurs, [sa charte sociale et environnementale](#) et [les règles ISR](#).

Le département ESG revoit également annuellement la politique de vote de NewB pour tenir compte des derniers développements réglementaires, de l'évolution des pratiques de gouvernance dans le monde et en Belgique, et des discussions menées avec les autres investisseurs, le comité d'orientation et les autres acteurs financiers. Tous les points de l'ordre du jour sur lesquels nous votons sont soigneusement vérifiés par rapport à la politique de vote.

### 2.1 Le vote en chiffres

#### 2.1.1 Généralités



**32**  
entreprises



**536**  
points à l'ordre du jour



**36 %**  
de votes contre les résolutions  
proposées par management

Le département ESG de NewB a voté lors des assemblées générales (AG) des 32 entreprises dans lesquelles NewB Invest détenait des actions au moment de l'AG. NewB n'a pas été en mesure de voter à une AG d'une entreprise suédoise pour une question de procuration de vote.

NewB a voté contre 33% des résolutions à l'ordre du jour et contre au moins 1 des points de l'ordre du jour de chaque assemblée générale. Cela montre que NewB applique de très hauts standards de gouvernance dans sa politique de vote. Ce taux élevé de votes négatifs ne nous surprends pas. En effet, le département ESG de NewB vote, par exemple, contre la réélection de tous les hommes, lorsqu'il y a moins de 33% de femmes au conseil d'administration. Pour cette seule raison, il a été voté contre la réélection de 84 hommes, dans 15 entreprises (47%).

### 2.1.2 Répartition géographique des assemblées générales

Au total, il a été voté dans 12 pays différents. La grande majorité des entreprises sont basées en Europe et, le reste, au Japon et aux États-Unis.

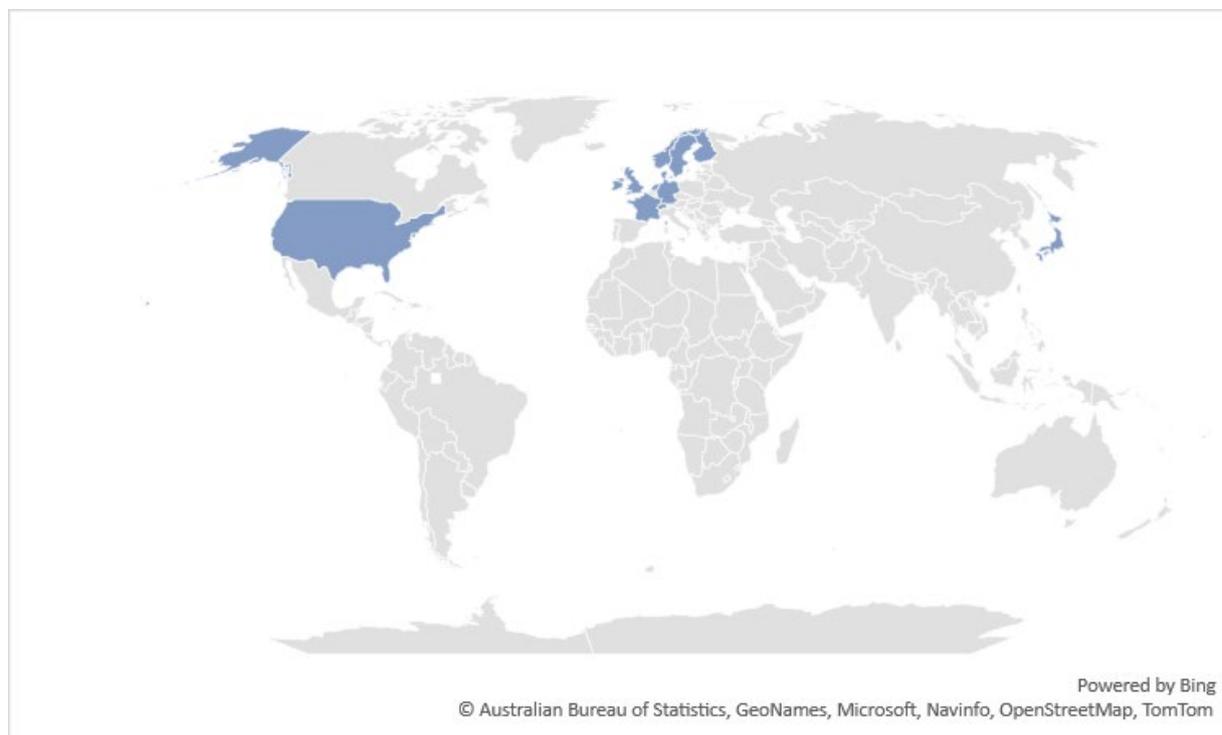


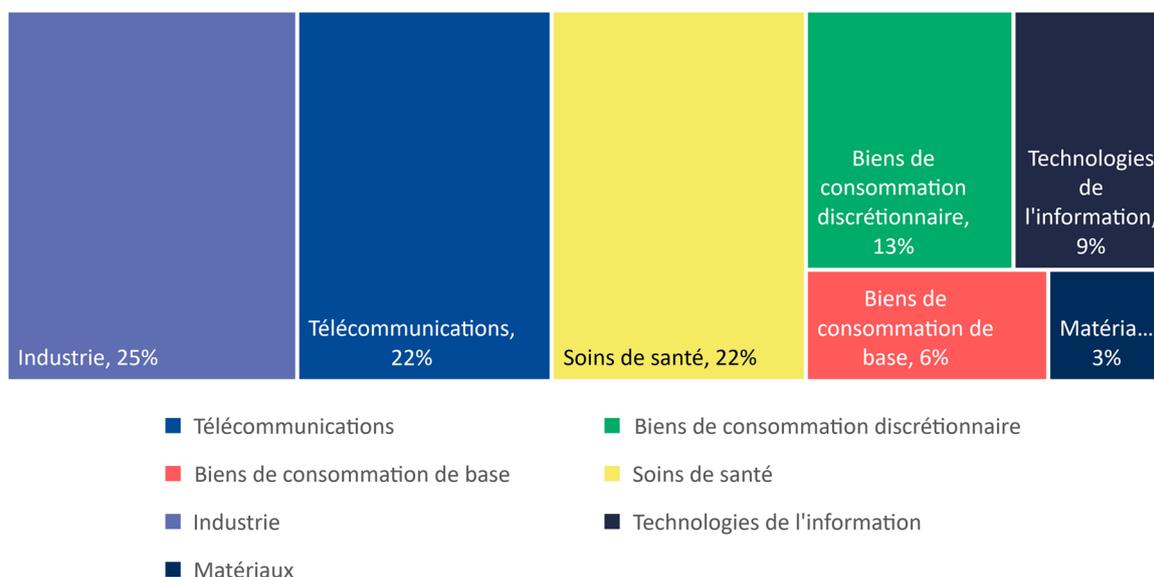
Figure 1 Carte du monde : où avons-nous voté ?

Région	Pays	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Europe	Danemark	2	6%
	Finlande	3	9%
	France	1	3%
	Allemagne	1	3%
	Irlande	3	9%
	Royaume-Uni	4	13%
	Pays-Bas	2	6%
	Norvège	2	6%
	Suède	1	3%
	Suisse	1	3%
		20	62%
Asie	Japon	6	19%
Amérique du Nord	États-Unis	6	19%

Tableau 1 Pays où nous avons voté

### 2.1.3 Vote par secteur

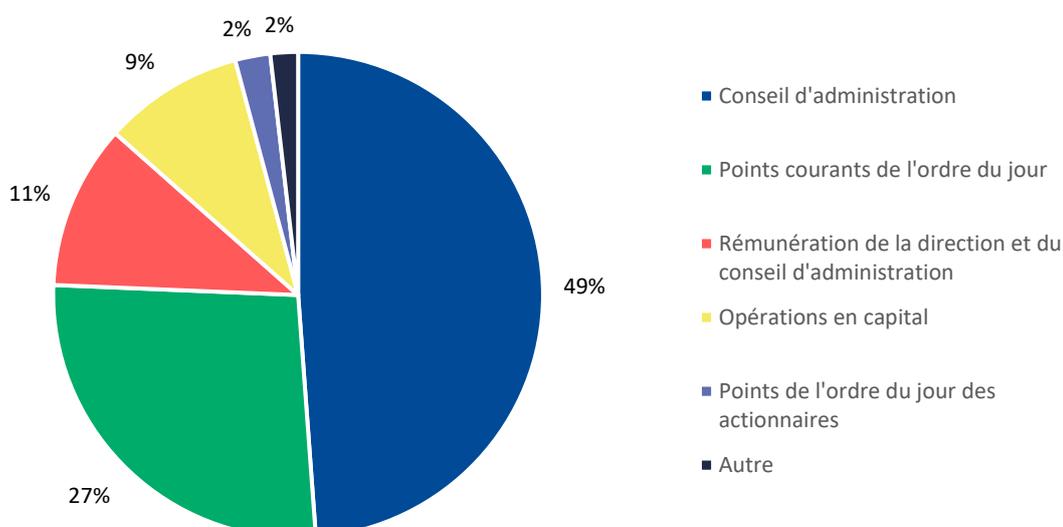
Le tableau ci-dessous indique les secteurs dans lesquels les entreprises pour lesquelles nous avons voté sont actives.



### 2.1.4 Vote par thématique

En général, les points à l'ordre du jour d'une assemblée générale sont divisés de manière structurée sous différentes thématiques. En Europe, l'ordre du jour comprend généralement (1) l'approbation du commissaire au compte, (2) l'élection des administrateur-ric-e-s, (3) la rémunération de la direction, (4) les émissions d'actions et (5) les résolutions externes des actionnaires. Cela se reflète également dans les statistiques sur les sujets pour lesquels NewB a voté. Dans d'autres régions du monde, cela peut être différent. Par exemple, au Japon, très peu d'entreprises soumettent au vote des résolutions sur la rémunération des dirigeants.

Le tableau suivant montre les sujets sur lesquels NewB a voté lors de la saison de vote.

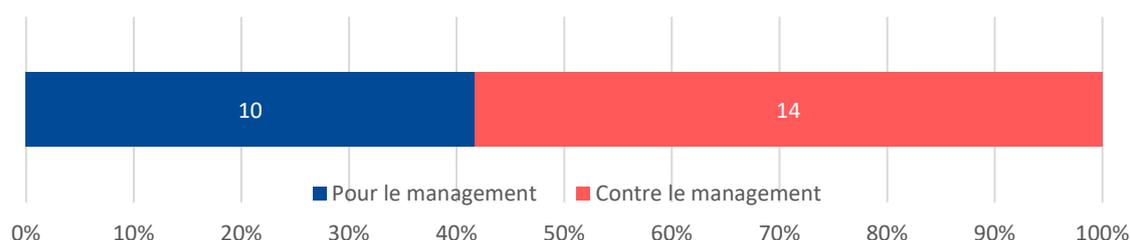


## 2.2 Rapport de vote

Sous cette rubrique, vous pouvez lire comment nous avons mis en pratique notre politique de vote lors de cette première saison de vote et comment nous assumons de la sorte, notre rôle d'actionnaire responsable. Afin de montrer le plus clairement possible comment nous avons voté, nous avons structuré cette section de la même manière que notre document sur la politique de vote.

### 2.2.1 Approbation des commissaires aux comptes

NewB souhaite assurer l'indépendance des commissaires aux comptes et éviter tout conflit d'intérêts potentiel. Afin de promouvoir la rotation des cabinets des commissaires aux comptes, et donc leur indépendance, NewB a voté contre réélection de ceux-ci, si leur durée en fonction au sein d'une même société excède dix ans.



Au total, NewB a voté 24 fois sur des résolutions de réélection de commissaires aux comptes. NewB a voté contre la réélection d'auditeur 14 fois. Dans 13 des 14 cas, cela était dû à des préoccupations concernant l'indépendance des commissaires. Le dernier vote contre était dû à une controverse ESG.

#### Controverse ESG

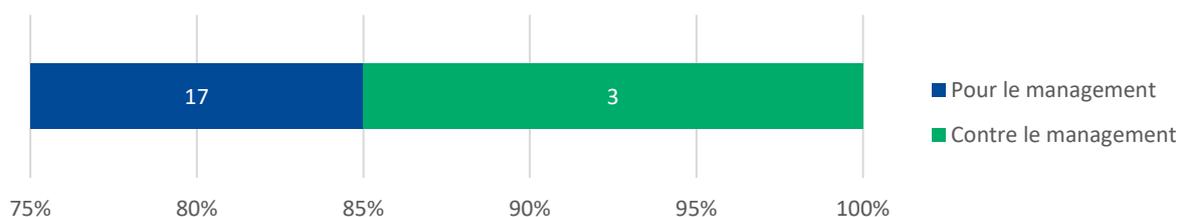
**CRH Corporation** NewB a voté contre la résolution visant à réélire le commissaire aux comptes de CRH Corporation. Ceci est dû à une action collective de Climate Action 100+. Climate Action 100+ est une initiative menée par des investisseur-euse-s pour s'assurer que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

La raison du vote contre la réélection du commissaire aux comptes est l'échec répété de l'entreprise à répondre aux attentes des investisseur-euse-s en matière de comptabilité climatique. Malgré les demandes répétées des actionnaires, les comptes annuels de 2021 de la CRH ne révèlent pas (1) comment les risques climatiques importants ont été pris en compte et (2) comment les objectifs climatiques propres à la CRH ont été intégrés dans l'évaluation des actifs, des passifs et de la rentabilité de l'entreprise. Par conséquent, les investisseur-euse-s ne peuvent pas évaluer si CRH est capable d'assumer une décarbonisation accélérée, en lien avec son ambition d'être neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

6

<sup>6</sup> [Climate Action 100+ flags first-ever net zero accounting-related resolutions at FTSE 100, CRH, ahead of AGM – IIGCC](#)

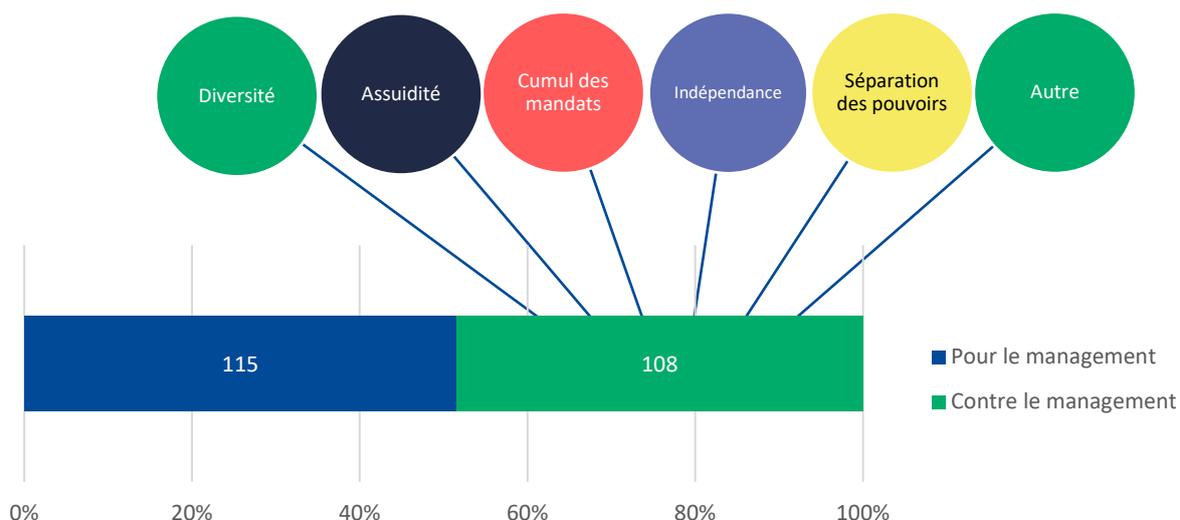
### 2.2.2 Politique de distribution des dividendes



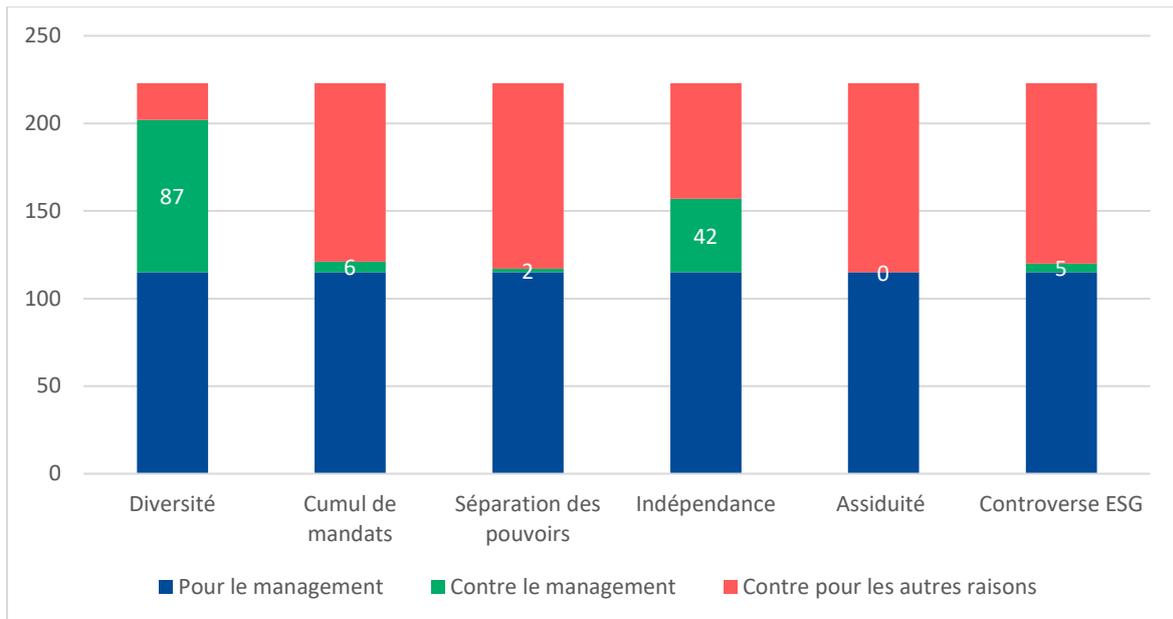
La politique de de distribution des dividendes proposée aux actionnaires doit être conforme à la stratégie et aux perspectives à long terme de l'entreprise. La distribution des dividendes ne peut être décidée dans le seul intérêt des actionnaires, mais doit également être considéré dans l'intérêt des autres parties prenantes. En tant qu'acteur de la finance durable, NewB examine ce point au cas par cas et s'oppose, par exemple, au versement de dividendes lors d'un exercice déficitaire ou si l'entreprise puise dans ses réserves pour verser des dividendes au risque de mettre en péril sa stabilité financière. Un dividende excessif peut aussi porter préjudice aux employé.e.s de l'entreprise au bénéfice des actionnaires.

NewB a voté 3 fois contre le dividende proposé sur un total de 21 propositions.

### 2.2.3 Élection du conseil d'administration ou de surveillance



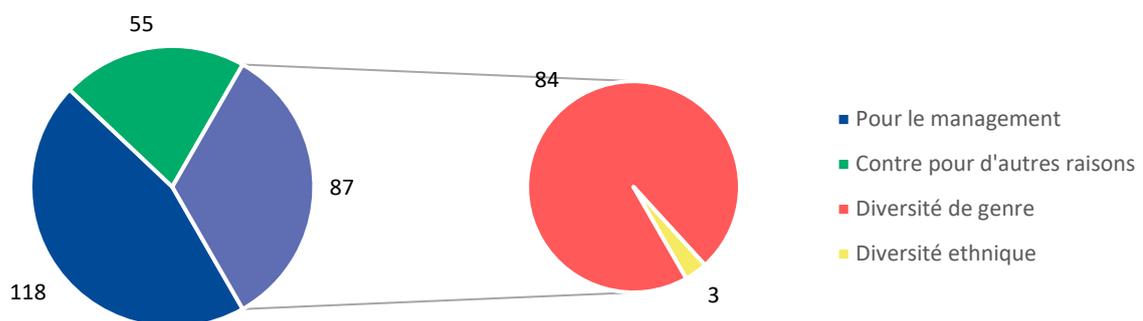
Le conseil d'administration est un organe stratégique qui a pour responsabilité le bon développement et la durabilité d'une entreprise. NewB souhaite favoriser, par son vote, la diversité des profils des membres du conseil de chaque entreprise, mais aussi la pertinence des profils, l'assuidité, l'indépendance des membres du conseil d'administration (CA) ou du conseil de surveillance (CS).



- **La diversité de genre et diversité ethnique**

NewB encourage les entreprises à la parité de genre au sein du conseil d'administration et du conseil de surveillance. C'est pourquoi NewB exige la présence d'au moins 33.3% du genre sous-représenté afin d'en assurer la diversité. Dans les pays où la réglementation est plus stricte, comme la France qui demande un minimum de 40% de diversité, NewB suivra. Si le seuil minimum n'est pas atteint, NewB vote contre l'ensemble des membres sur représentés en élection et réélection.

Outre l'égalité des sexes, dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et États-Unis), la présence de diversité ethnique au sein du conseil d'administration est considérée comme une bonne pratique. Si une entreprise est basée dans l'un de ces pays et qu'il n'y a pas de diversité ethnique, NewB a voté contre la réélection du président du comité de nomination.



Concernant la réélection des membres du conseil d'administration, NewB a voté contre la réélection, en raison du manque de diversité, dans 33 % des cas, ce qui correspond à au moins un vote contre à

15 assemblées générales. La principale raison était l'absence de diversité de genre et, dans certains cas, de diversité ethnique.

- **Assiduité**

NewB vote contre la réélection de tout.e administrateur·rice dont la participation annuelle au conseil est inférieure à 75 %, sans justification. En effet, il semble évident que les membres du conseil d'administration doivent être présent.e.s aux différentes réunions. Cela ne s'est pas produit dans les entreprises dans lesquelles NewB a voté.

- **Cumul des mandats**

Chaque membre du conseil d'administration doit disposer du temps nécessaire pour remplir son mandat. Par conséquent, NewB n'est pas en faveur du cumul des mandats dans différentes sociétés cotées. NewB a voté contre la réélection de 6 membres du conseil d'administration parce qu'ils ou elles étaient membres d'un nombre trop élevé d'autres conseils.

- **Indépendance du conseil d'administration et du comité d'audit, de rémunération et de nomination**

NewB s'oppose à l'élection (réélection) de tout administrateur·rice si les pourcentages d'indépendance suivants ne sont pas atteints :

- a. 33% d'indépendance du CA ou CS si la société est contrôlée.
- b. 50% d'indépendance du CA ou CS si la société n'est pas contrôlée.

En outre, il est important pour NewB qu'aucun membre exécutif ne siège dans l'un des trois comités d'audit, de rémunération et de nomination et que le seuil d'indépendance soit de 50%, sinon NewB vote contre l'élection ou la réélection des membres non indépendants.

NewB a voté contre la (ré)élections de 42 administrateur·rice.s pour un manque d'indépendance au sein du conseil ou de l'un de ses comités.

- **Séparation des pouvoirs**

NewB n'est pas favorable à la combinaison des fonctions de directeur·rice général·e et de président·e du conseil d'administration. Il est important que le conseil dispose d'un mécanisme de contreponds suffisamment indépendant pour pouvoir contrôler l'exécutif. NewB a voté contre la réélection de 2 président.e directeur·rice générale pour cette raison.

- **Controverse ESG**

NewB vote contre la réélection de l'ensemble du conseil ou d'un.e membre en particulier s'il est impliqué dans une controverse environnementale, sociale ou de gouvernance. NewB a voté contre la réélection de 4 membres du conseil d'administration dans 3 entreprises différentes.

## Controverse ESG

Gilead Sciences – Différentes controverses ESG, ont emmené NewB à voter contre les présidents du conseil d'administration et du comité d'audit en raison des controverses ESG.

L'entreprise a été condamnée en 2020 à payer 97 millions de dollars pour mettre fin aux accusations de violation d'une loi américaine (False Claims Act) en utilisant illégalement une fondation lui permettant de gonfler le prix de certains médicaments. De plus, l'entreprise a aussi été accusée à de nombreuses reprises d'exiger des prix excessifs pour certains médicaments en Europe, ou encore de ne pas avoir respecté son engagement à rendre disponible un important médicament contre un type d'infection qui touche les personnes porteuses du VIH.

A la suite de différents engagements avec des organisations membres de NewB, le comité ISR a d'ailleurs pris la décision de désinvestir complètement de Gilead Sciences.

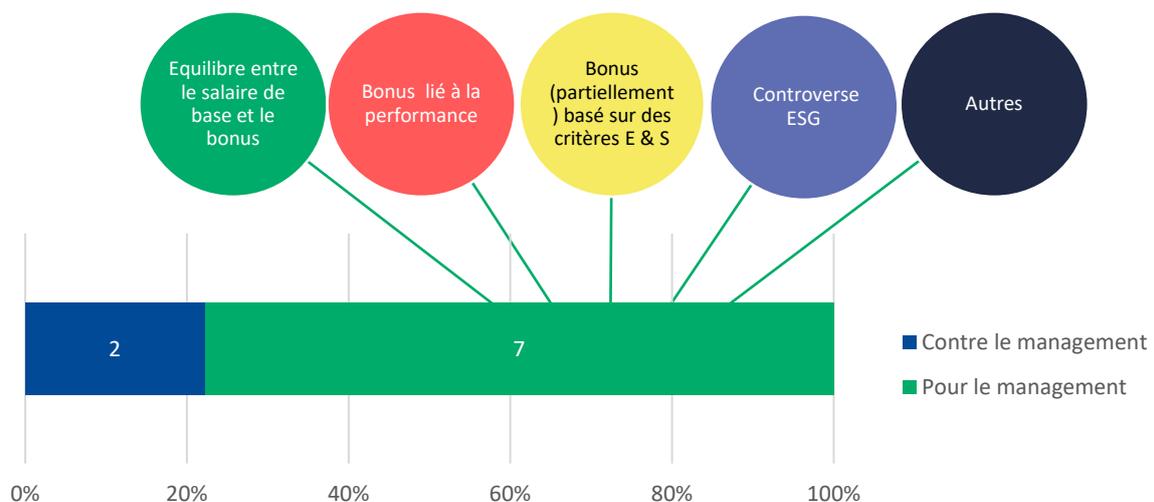
### 2.2.4 Rémunération

La rémunération des dirigeant.e.s est un sujet très important pour NewB qui y consacre d'ailleurs tout un chapitre dans sa charte sociale et environnementale (thème 16): « L'économie sociale s'affirme comme un mouvement qui défend des principes fondés sur l'égalité (processus démocratique), l'équité (primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus) et l'amélioration de notre société (finalité sociale). »

Le rapport de rémunération donne une vue d'ensemble sur la rémunération totale du directeur.rice général.e que les actionnaires sont invité.e.s à approuver. L'enveloppe de rémunération se compose en général du salaire de base, de primes à court terme et de primes à long terme. Cette section explique les différents votes sur la rémunération des dirigeant.e.s.

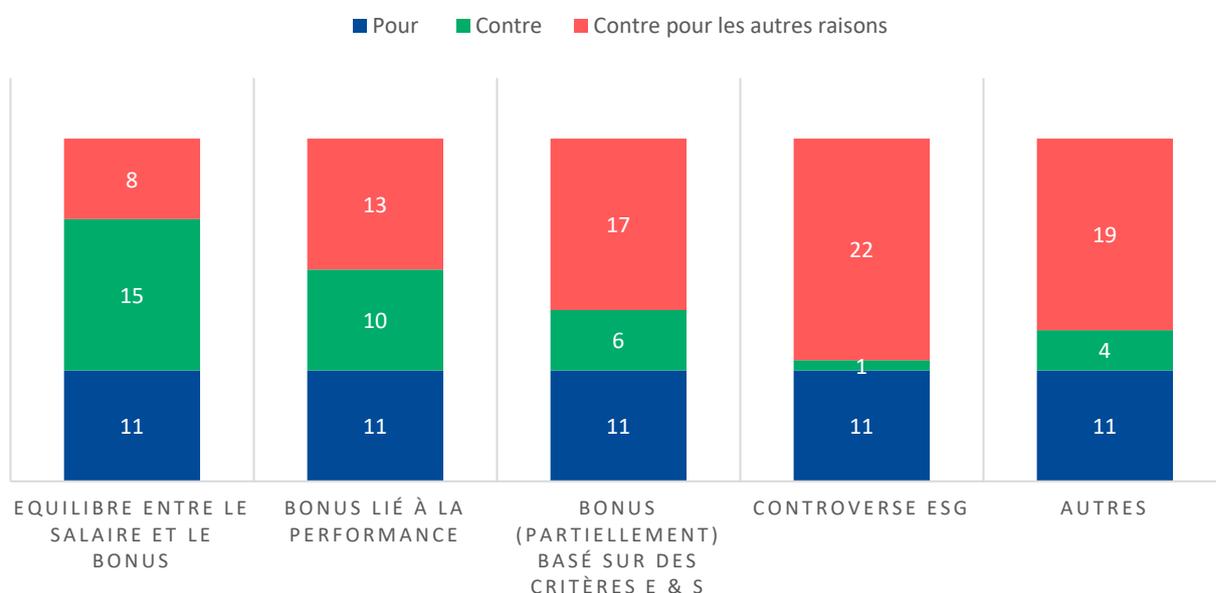
- **Rapport de rémunération**

NewB a voté 34 fois sur les rapports de rémunération de 27 entreprises différentes. Dans 68% des cas, NewB a voté contre le rapport de rémunération, marquant ainsi son désaccord avec les rémunérations perçues par les dirigeant.e.s d'entreprise.

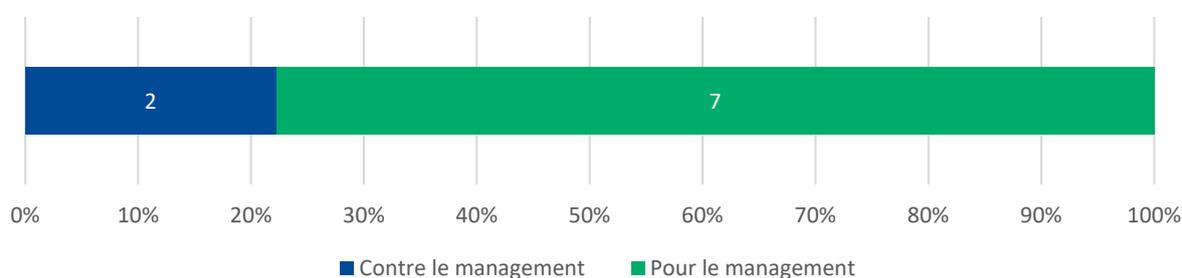


Le rapport, tout comme la politique de rémunération, doivent être publiés de manière transparente afin que les actionnaires puissent comprendre les montants ainsi que la méthodologie utilisée. Les différentes composantes de la rémunération (salaire de base, rémunération court terme et long terme) doivent être communiquées et les possibles évolutions, explicitées. Les informations doivent être aussi disponibles individuellement pour chaque bénéficiaire. La rémunération des dirigeant-e-s doit être équilibrée et liée aux résultats long terme de l'entreprise. La partie variable (court et long terme) ne devra donc pas dépasser 300% du fixe. De plus, la rémunération long terme (sauf exception) doit être basée sur des critères de performance de minimum trois ans. NewB souhaite aussi que la rémunération du ou de la directeur-riche général-e soit basée sur des critères extra-financiers pertinents (indicateurs environnementaux et sociaux) pour le secteur dans lequel l'entreprise opère.

Un vote contre la proposition d'une entreprise peut donc avoir lieu si la rémunération n'est pas conforme à un ou plusieurs de ces 5 critères. Les résultats du vote sont présentés dans le tableau ci-dessous.

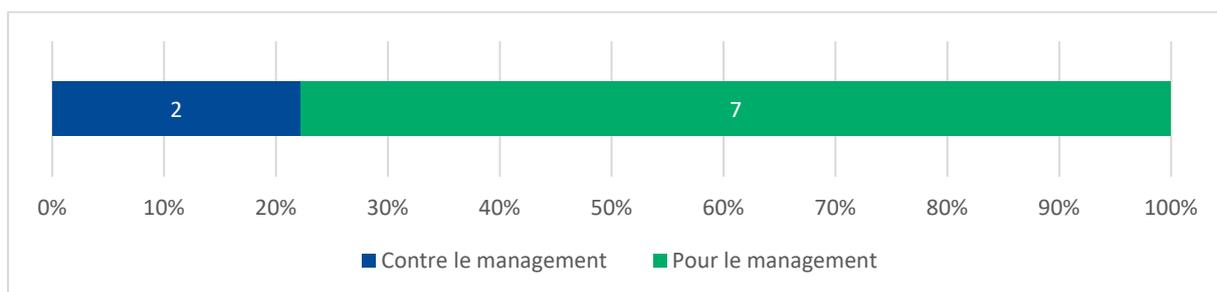


- **Politique de rémunération**



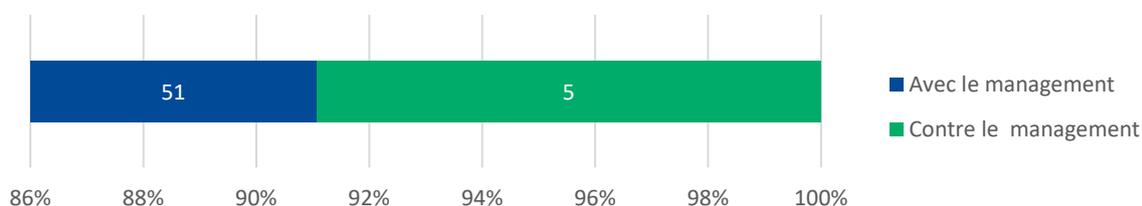
Pour la politique de rémunération, nous appliquons les mêmes règles que pour le rapport de rémunération. NewB a voté 9 fois sur des résolutions relatives à des politiques de rémunération. Dans 7 cas, NewB a voté contre parce que la partie variable (court et long terme) est potentiellement supérieure à 300% du salaire fixe, une fois à cause de l'absence de lien entre le bonus et la performance et une fois à cause d'un manque de transparence.

- **Autres résolutions sur la rémunération**



Les autres résolutions sur la rémunération concernent principalement celle des administrateurs, d'autres membres de la direction, et parfois celle des employé.e.s, qui reçoivent des actions de l'entreprise à titre de compensation ou de primes pour avoir atteint des objectifs ou être resté.e.s dans l'entreprise pendant une certaine période. NewB a voté contre 10 fois au total, les principales raisons étant que la rémunération était disproportionnée et/ou non liée aux performances.

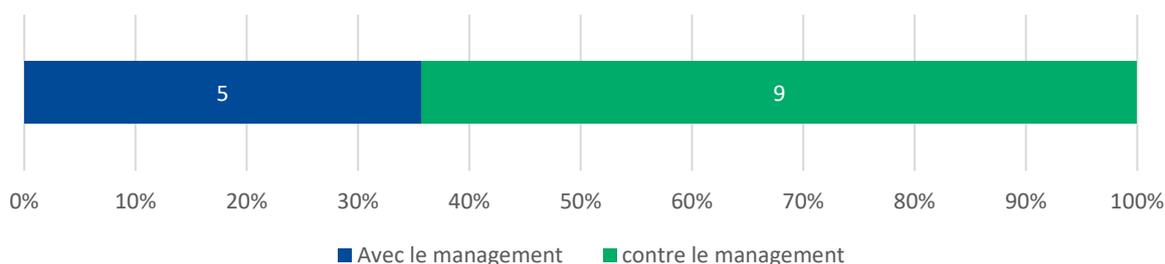
### 2.2.5 Opérations sur le capital



NewB est favorable au respect du droit de souscription préférentielle des actionnaires dans le cadre des augmentations de capital, pour autant qu'il soit limité à 10%. Au-delà, NewB votera contre la résolution de souscription. La souscription d'actions sans droit préférentiel doit également être limitée à 50%. Pour ces raisons, NewB a voté 4 fois contre des résolutions sur les émissions de capital.

Les programmes de rachat d'actions doivent être l'exception et ne sont pas souhaitables lorsque la dette est déjà très élevée. NewB votera en faveur des programmes de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital. NewB a voté contre une résolution relative aux transactions en capital, car la société n'a pas pu démontrer que le rachat des actions était effectué dans l'intérêt de l'actionnaire.

### 2.2.6 Résolutions externes



Une résolution externe est une proposition qu'un ou un groupe d'actionnaires soumettent à l'AG d'une entreprise dont ils détiennent des actions afin d'influencer la politique de celle-ci. NewB analyse les résolutions externes au cas par cas et accorde une attention particulière aux résolutions comportant un engagement ESG. NewB s'engage à soutenir les résolutions externes qui favorisent l'amélioration des pratiques et de la transparence sur les sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Au cours du premier semestre 2022, NewB a voté 14 fois sur des résolutions externes, dont 7 étaient en lien avec un sujet ESG. Dans 9 cas sur 14, nous avons suivi la résolution déposée par les actionnaires. Les 9 résolutions que nous avons soutenues ont été proposées dans les sociétés Gilead Sciences et Lowe's Companies.

#### **Gilead Sciences**

Résolution externe : « *Publier l'examen par un tiers de la concordance entre les activités de lobbying de l'entreprise et ses déclarations publiques* ».

Aux États-Unis, les prix élevés des médicaments vitaux restent un obstacle à l'accès aux soins de santé pour de nombreux patients.

Les tentatives de réforme du système de tarification et d'amélioration de l'accès aux médicaments ont été systématiquement combattues par la principale organisation de lobbying du secteur, dont Gilead Sciences est une membre importante. En raison de ces pratiques et des contradictions avec la politique de l'entreprise, NewB a soutenu une proposition pour que l'organisation publie un rapport indépendant analysant les activités de lobbying de l'entreprise.

#### **Lowe's Companies**

Résolution externe : « *Rapport sur les risques liés aux fournisseurs de l'entreprise qui « classent » des potentiels employés en contractants indépendants.* »

NewB soutient l'initiative qui demande à Lowe's de produire un rapport sur le risque de « travail dissimulé », en employant en tant qu'indépendants des personnes qui auraient dû être salariés dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution. En effet, il est dans l'intérêt des actionnaires et de la société de disposer de plus d'informations sur la manière dont l'entreprise atténue ces risques (droit humain, réputation). Cela permettra également d'éviter des controverses similaires à l'avenir.

Résolution : « *Rapport sur l'écart salarial médian par genre et par race.* »

NewB soutient l'initiative demandant à Lowe's de communiquer l'écart salarial médian par « race » et par genre des employé.e.s. Lowe's affirme avoir fait plusieurs efforts en matière de diversité et d'inclusion, et que les salaires sont basés sur des facteurs non discriminatoires. Toutefois, l'entreprise ne publie pas de données sur l'écart des rémunérations. Ce manque d'information peut présenter des risques pour la réputation de l'entreprise, sa position concurrentielle et ses activités commerciales. La publication de l'écart de rémunération accroît la responsabilité des efforts en matière de diversité et fournit aux actionnaires des informations utiles sur l'efficacité avec laquelle la direction évalue et atténue les risques pouvant découler d'un traitement inégal des employé.e.s.

### 3 Conclusion

Cette première saison de vote pour le fonds NewB Invest constitue une réussite à au moins deux niveaux. Tout d'abord, elle a permis d'atteindre un très haut pourcentage de votes aux assemblées générales. En effet, à l'exception d'une question de procuration de vote pour une entreprise suédoise, NewB a voté sur la totalité de son portefeuille alors que le fonds a été lancé au début de la saison de vote.

Ensuite, NewB a réussi, à travers ses votes, à identifier et marquer son opposition à différentes résolutions (élections d'administrateur·trice·s, ratification d'auditeur, rémunérations, etc.) à la suite de controverses ESG.

NewB se réjouit également de voir de plus en plus d'investisseurs institutionnels crier haut et fort leur engagement ESG lors de la saison de vote aux assemblées générales. Cet exercice constitue en effet un acte démocratique essentiel dans la gestion d'un investissement responsable.

## 4 Annexes

### 4.1 Liste des entreprises pour lesquelles nous avons voté

Nom	Pays du siège social	Secteur
Orion Oyj	Finlande	Soins de santé
Novo Nordisk A/S	Danemark	Soins de santé
Vestas Wind Systems A/S	Danemark	Industrie
Elisa Oyj	Finlande	Télécommunications
Kesko Oyj	Finlande	Biens de consommation de base
Orkla ASA	Norvège	Biens de consommation de base
RELX Plc	Royaume-Uni	Industrie
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Industrie
Vivendi SE	France	Télécommunications
Sekisui House, Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire
Taylor Wimpey Plc	Etats Unis	Consommation discrétionnaire
CRH Plc	Irlande	Matériaux
Tele2 AB	Suède	Télécommunications
ASML Holding NV	Pays-Bas	Technologies de l'information
Fortune Brands Home & Security, Inc.	Etats Unis	Industrie
Gilead Sciences, Inc.	Etats Unis	Soins de santé
Telenor ASA	Norvège	Télécommunications
Telefonica Deutschland Holding AG	Allemagne	Télécommunications
Waters Corporation	Etats Unis	Soins de santé
Lowe's Companies, Inc.	Etats Unis	Consommation discrétionnaire
Allegion Plc	Irlande	Industrie
NVIDIA Corporation	Etats Unis	Technologies de l'information
Trane Technologies Plc	Irlande	Industrie
Biogen Inc.	Etats Unis	Soins de santé
Sonova Holding AG	Suisse	Soins de santé
Informa Plc	Etats Unis	Télécommunications
KDDI Corp.	Japon	Télécommunications
Kingfisher Plc	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire
Shimizu Corp.	Japon	Industrie